

Décision n° D2022_104

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances notamment ses articles L.242-1 et L.243-1-1,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1er juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'arrêté n°2022-250 du 25 juillet 2022 donnant délégation de signature à M. Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle solidarité à la direction générale pour la période du 8 au 21 août 2022,

décide

– D'AUTORISER le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché d'assurance Dommages-ouvrage pour le Pôle de Référence Inclusive Sportif Métropolitain (PRISME) situé au stade de la Motte à Bobigny (Seine-Saint-Denis) sous la forme d'un appel offre ouvert à prix global et forfaitaire. Ce marché prendra effet à la date de sa notification par le Département au titulaire jusqu'à l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage. La durée d'exécution des



prestations de ce contrat sera de 10 ans à compter de la date de réception du PRISME ;

– D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises ;

– DE SIGNER le marché correspondant, au nom et pour le compte du Département ;

– DE PRECISER que la dépense correspondant à ce marché d'un montant estimatif de 600 000 € HT sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220818-D2022_104-AR